

Arrondissement de FORCALQUIER



## MAIRIE de MONTLAUX

Le Village - 04230 MONTLAUX

Tél. : 04 92 77 09 85

Tél. : 04 92 77 01 55

e-mail : mairie.montlaux@orange.fr

**AR\_2024\_31 PC 04 130 24 0003 - JAKUBOWICZ SAMUEL**

**DOSSIER : N° PC 004 130 24 00003**

Déposé le : **18/06/2024**

Dépôt affiché le : **19/06/2024**

Date de transmission de la décision et du dossier au Préfet ou à son délégué :

Demandeur : **Monsieur Jakubowicz Samuel**

Nature des travaux : **Démolition d'annexes et création de nouveaux bâtiments d'habitation**

Sur un terrain sis à : **Route de Sigonce à MONTLAUX (04230)**

Référence(s) cadastrale(s) : **130 B 195, 130 B 196, 130 B 199, 130 B 200, 130 B 206, 130 B 209**

## ARRÊTÉ

### refusant un permis de construire

### au nom de la commune de MONTLAUX

#### Le Maire de la commune de MONTLAUX

VU la demande de permis de construire présentée le 18/06/2024 par Monsieur Jakubowicz Samuel,

VU l'objet de la demande :

- pour un projet de démolition d'annexes et création de nouveaux bâtiments d'habitation ;
- sur un terrain situé route de Sigonce ;
- pour une surface de plancher créée de 185,8 m<sup>2</sup> ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.420-1 et suivants, R111-13 ;

VU la carte communale de la commune de Montlaux en date du 13/12/2005 ;

CONSIDERANT que le projet consiste en la construction de plusieurs annexes à l'habitation ;

CONSIDERANT le lexique national de l'urbanisme, prévu par le décret du 28/12/2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme, qui dispose que « une annexe est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction »

CONSIDÉRANT qu'au regard des pièces du dossier, il ressort que d'une part, les annexes prévues représentent des dimensions peu réduites (5 bâtiments pour une surface totale de 185.80 m<sup>2</sup>), et que d'autre part elles se situent à une distance trop importante de l'habitation principale (plus de 100m pour les annexes prévues au nord du terrain) ne permettant pas de marquer un lien d'usage ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

**Le présent permis de construire est REFUSE.**

**MONTLAUX, le 5 août 2024**  
**Camille Feller,**  
**Maire de Montlaux**



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*

---

#### **INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

---

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.** A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



## Accusé de réception

### Télétransmission Plat'AU

Télétransmission reçue par : Sous-Préfecture de FORCALQUIER

Nature de la transaction : télétransmission Plat'AU - décision expresse

Date d'émission de l'accusé de réception : 2024-08-05(GMT+1)

Nombre de pièces jointes : 27 - (46,24 Mo)

Nom émetteur : COMMUNE DE MONTLAUX

N° de SIREN : 210401303

Numéro de l'arrêté : AR-2024-31

Identifiant de l'arrêté : KDD-3DV-VXK

Version dossier : 11

Identifiant du dossier : KV5-79W-QZK

N° de la demande: PC0041302400003

Identifiant de la décision : L29-293-30K

Objet : PLA - (EXPRESSE) PC - Route de Sigonce 04130 MONTLAUX [0B 0195+ ], N° PC0041302400003, (Refus)

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière : 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant @ctes : 004-210401303-20240805-240805170356045-AI

---

**Rapport d'erreur(s) :**

